

## Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IS-BASE-35-30-10-31/07/2019

Date de publication : 31/07/2019

### **IS - Base d'imposition - Charges financières afférentes à l'acquisition de certains titres de participation - Champ d'application**

---

#### **Positionnement du document dans le plan :**

L'[article 34 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019](#) a supprimé le dispositif de limitation des charges financières afférentes à l'acquisition de certains titres de participations prévu au IX de l'[article 209 du code général des impôts \(CGI\)](#) pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **AVERTISSEMENT**

Les commentaires contenus au présent BOI sont retirés à compter de la date de publication mentionnée ci-dessus. Pour prendre connaissance des commentaires antérieurs, vous pouvez consulter les différentes versions précédentes de ce document dans l'onglet « Versions publiées du document ».